

Régie des produits pétroliers

Si une fluctuation se fait sentir dans d'autres pays et que cela entraîne une perte pour les producteurs canadiens, nous pourrions, non pas par l'établissement d'un système de contrôle des prix, mais par celui d'un système d'escompte compensé, indemniser le producteur d'un produit donné pour une perte possible résultant d'une vente à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur. Voilà un moyen que le gouvernement pourrait utiliser, et ce ne serait surtout pas à lui de déterminer quel serait le prix. La libre concurrence à l'intérieur du pays pourrait facilement, comme cela existe un peu présentement, établir le prix.

Ce n'est pas le cas, disons dans le domaine du pétrole, parce que dans le troisième paragraphe de la motion—et je pense que l'honorable député l'a bien fait sentir tantôt—on parle justement d'un obstacle qui nuit à la concurrence sur le marché canadien, c'est-à-dire la frontière de la vallée de l'Outaouais, qui empêche la distribution ou la vente du pétrole canadien entre l'est et l'ouest. Alors, en faisant sauter une telle frontière, nous aurions effectivement créé, au Canada, la possibilité d'une réelle concurrence, pour ce qui est des prix du pétrole.

On sait que l'ouest, qui produit ou qui exploite son pétrole, peut le vendre avantageusement aux États-Unis. Par contre, pour nous, du Québec et des provinces Maritimes, cela nous revient moins cher d'acheter du pétrole du Moyen-Orient ou du Venezuela que de l'Alberta. Alors, pourquoi est-ce ainsi? Tout simplement parce que, dans l'ouest, on a voulu établir une délimitation imaginaire, pour contrôler ou obtenir le plus haut prix, alors que, dans l'est, on est obligé de jouer sur un marché international qui n'aide pas, disons, la concurrence au Canada. Donc, en faisant sauter la frontière de la vallée de l'Outaouais, on redonnerait au Canada la possibilité d'établir des prix concurrentiels entre les produits domestiques et ceux de l'extérieur.

Et là, je ne parle pas de la production possible au Québec. On sait que bon nombre d'industries, bon nombre de spécialistes dans le domaine des produits pétroliers, ont fait de l'exploration au Québec et sur la côte est du Canada. Mais on n'en parle pas, on n'exploite pas cela. Voilà justement des possibilités qui pourraient être mises en valeur.

Comme je le disais tantôt, toujours selon les études d'une commission, on déterminerait le potentiel réel, le potentiel immédiat et à long terme, ou la réserve nécessaire au Canada.

Dans cette optique globale, il est important que le gouvernement prenne des mesures positives. A partir d'un prix concurrentiel basé sur le coût de production, de même que d'un profit normal, dans une saine concurrence, au Canada, on pourrait établir ou garantir le prix du pétrole—parce que c'est l'exemple que l'on donne aujourd'hui—et verser une compensation, comme je le disais tantôt, à ceux qui pourraient perdre de l'argent à vendre des excédents, chose dont je doute. La demande des États-Unis et d'autres pays étant de plus en plus pressante, je suis sûre que nous pourrions en tirer le gros prix. A ce moment-là, on pourrait même inclure la vente de ces excédents dans un marché international, où l'on pourrait faire le «bargaining» d'un produit qui, pour nous, vaut tel prix, eu égard à nos besoins, mais qui pourrait valoir beaucoup plus pour les Américains, eu égard à leurs besoins. Alors, l'échange ne se ferait pas selon des contrôles internationaux de prix, comme cela existe présentement, mais selon nos besoins et ceux des États-Unis, par exemple.

[M. Caouette (Charlevoix).]

● (1650)

Si les États-Unis ont un besoin immense d'huile, et que nous ayons, par contre, un besoin immense d'oranges, on peut facilement, sur le marché, «jouer» selon la valeur des produits et le besoin que nous en avons, évaluer le volume du commerce selon nos besoins, et non pas selon des tarifs établis par des sociétés internationales ou multinationales qui nous font, de fait, non pas payer le prix proportionné à nos besoins, mais celui qu'elles fixent arbitrairement, en s'assurant des profits, dans certains cas, exagérés.

Or, c'est tout un jeu, c'est toute une technique ou une attitude à changer pour le gouvernement, dans le domaine du commerce extérieur. Il s'agit d'abord de tenir compte de nos besoins, et les surplus que nous aurons produits, nous pourrions, pour employer un terme anglais, les «bargainer» selon les besoins des autres pays et fixer les prix qui nous conviennent. Et de cette façon, nous en arriverons à une rentabilité beaucoup supérieure.

Or, il est important pour le gouvernement de respecter les besoins des Canadiens en premier lieu, puis, si possible, ceux des autres pays.

Il faut considérer aussi que même la taxe rente dans les augmentations de prix. Et comme je le disais tantôt, les prix ont augmenté, non pas à cause du besoin accru au Canada, mais à la suite d'un besoin accru des États-Unis, lequel indirectement, influe sur les prix canadiens.

On se rend compte que c'est un système «drôle» d'exploitation qui existe au Canada. On se rend compte que le gallon d'huile ou d'essence, dans l'ouest, vaut tel prix, dans l'est vaut tel autre prix, et que de la même façon la taxe vaut un prix dans l'est, et ne vaut pas le même prix dans l'ouest, parce que la taxe est prélevée sur le prix de détail.

Voilà autant de situations qui pourraient être rajustées pour refléter réellement non pas les besoins de grandes sociétés, mais ceux de la population, selon le coût de production, et non pas selon les décisions arbitraires de diverses sociétés.

J'ai en main des statistiques indiquant l'accroissement de l'exportation des produits pétroliers vers les États-Unis. Alors qu'en 1969-1970 nous vendions aux États-Unis du pétrole brut pour une valeur de \$525,780,000, en 1970, ce chiffre montait à \$649,075,000. L'année suivante, on remarque encore un accroissement de l'exportation de pétrole brut, qui s'établit à 788 millions, et à un milliard huit millions de dollars en 1972.

Si les États-Unis ont un besoin croissant de produits pétroliers, comme on a pu le constater au cours des dernières années, je crois que nous sommes en bonne position, présentement, de faire du «bargaining» avec ce pays et de continuer à imposer des restrictions sur l'exportation de produits bruts, mais d'accroître en même temps le volume de l'exportation des produits raffinés.

Dans le passé, les États-Unis importaient du Canada de l'huile brute. Mais ils la raffinaient chez eux, créaient des emplois chez eux et amélioraient ainsi leur économie.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'imposer des restrictions sur la production et l'exportation du pétrole brut; il est aussi important de maintenir ces restrictions pour garantir le développement de notre industrie secondaire, c'est-à-dire les raffineries, pour ensuite vendre les excédents de ces raffineries aux États-Unis aussi bien qu'aux autres pays qui désireront en avoir.

Voilà ce que j'avais à dire sur cette motion et, à mon avis, le fait de penser à une politique générale de l'énergie